

Luxembourg, le 9 janvier 2023

**Fund House FCP-SIF, en liquidation judiciaire**  
**Fonds commun de placement**  
**6, route de Trèves**  
**L-2633 Senningerberg**  
**R.C.S. Luxembourg K1192**

**INFORMATION AUX CREANCIERS**

**EXTRAIT DU JUGEMENT DU 5 JANVIER 2023**

Par jugement du 5 janvier 2023, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a modifié le mode de liquidation applicable à la liquidation du fonds d'investissement spécialisé FUND HOUSE FCP SIF comme suit :

*« (...) par dérogation à l'article 508 du Code de commerce, les créanciers ne pourront pas déclarer et affirmer leurs créances jusqu'à la dernière distribution des deniers inclusivement ;*

*fixe pour tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, la date limite pour déposer une déclaration de leur créance au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Cité Judiciaire, Plateau du St. Esprit, Bâtiment CO, au mercredi, 1<sup>er</sup> mars 2023 à 17.00 heures, sous peine pour les créanciers qui n'auront pas respecté cette date limite de ne pas participer au produit de la liquidation et d'être forclos de tous droits dans la liquidation ;*

(...)

*ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, nonobstant toutes voies de recours et sans caution :*

*met les frais à charge de la masse du fonds d'investissement spécialisé FUND HOUSE FCP SIF. »*

Pour extrait conforme,

le liquidateur judiciaire

Alain RUKAVINA